

« Sportculture 2020 » vecteur d'ambitions citoyennes



L'« Indispensable » et le « Social »

Le « Covid » a permis l'émergence de magnifiques démarches solidaires qui ont redonné de la valeur aux activités non monétarisées qu'Edgar Morin appelait de ses vœux comme « *les productions domestiques et/ou de substance, les services mutuels, l'usage de biens communs, la part gratuite de l'existence, mais aussi et surtout ce qui ne peut être calculé ni mesuré : la joie, l'amour, la souffrance, la dignité, autrement dit le tissu même de nos vies* ».

Et si, à la lueur de toutes ces démarches solidaires, nous profitons de la période qui s'ouvre à nous pour expérimenter, dans les grandes collectivités qui ne l'auraient déjà fait, la mise en place d'une « gouvernance du social » qui compléterait la « gouvernance de l'indispensable » et s'articulerait avec elle.

La « gouvernance de l'indispensable » consiste à répondre aux obligations individuelles des citoyens dans des domaines dont les déclinaisons nécessitent une gestion centralisée : la santé, l'éducation, la sécurité, la mobilité, ... Une gouvernance dont le « Covid » nous a dévoilé son caractère indispensable pour « survivre » et qui devra nécessairement être mieux assurée, y compris en termes d'anticipations.

La période de confinement que nous venons de vivre nous a fait prendre conscience de la nécessité d'aller au-delà des accompagnements sociaux et de promouvoir, dans le cadre d'une « gouvernance du social », des « **espaces de vie partagés** ». Des espaces constitués à minima des « Lieux de pratiques des associations sportives et culturelles » qui permettent à chaque citoyen de se construire, en relation avec les autres, son propre « art de vie ». Des espaces qui, pour être ressentis comme « proches », ne peuvent être gérés que de manière décentralisée et spécifiquement au niveau de chaque quartier ; ne serait-ce que pour afficher une absence de verticalité et de dérive clientéliste.

Si la construction et la réhabilitation des équipements afférents aux pratiques sportives et culturelles relèvent d'une gestion et d'un financement centralisé, la gestion des « espaces de vie partagés », et spécifiquement les associations sportives et culturelles de quartier, doit être décentralisée. Les budgets permettant d'en assurer la vie et le fonctionnement, au sein de chaque quartier, sont alors calculés en fonction du nombre d'habitants y résidant, majoré d'un coefficient inhérent à la présence de logements sociaux.

En complément des « lieux de pratiques des associations sportives et culturelles » doivent être inclus dans les « espaces de vie partagés » : des « Pièces-forum » au sein des écoles, des « Aménagements temporaires d'espaces publics », des « Maisons citoyennes » positionnées au cœur des quartiers (réorientation éventuelle des maisons de quartiers, des maisons pour tous, ...).

Érigées sur le territoire des écoles, dans le cadre de constructions nouvelles et de rénovations, les « Pièces-forum » doivent permettre d'accueillir des activités périscolaires (TAP) en journée et des réunions de quartier en soirée qui associent temps sociaux individualisés et temps sociaux partagés. Un partage susceptible de faire émerger les valeurs et les savoir-faire des habitants autour de celles et de ceux, qui ont démontrés avec le « Covid », le rôle essentiel qui était le leur dans la vie du quartier (infirmièr.es, éboueurs, enseignant.es, concierges, policiers, caissier.es, agents d'entretien, postier.es, ...).

Les « Aménagements temporaires d'espaces publics », appelés quelquefois « Urbanisme tactique », doivent être adaptés aux activités culturelles et sportives que peuvent pratiquer les habitants du quartier et particulièrement les enfants. Imaginés, organisés et animés comme des lieux d'écriture des histoires personnelles et collectives, provoquant le croisement des identités et des personnes dans un cadre interculturel et intergénérationnel, ces aménagements urbains trouvent place sur les espaces contigus aux équipements sportifs et culturels, sur les places publiques, dans les parcs, le long des trames vertes et bleues, dans les jardins publics, sur les cheminements doux, dans les rues nécessitant un regain de dynamisme, ...

Ces aménagements constituent l'« *Ambition n°5* » du « Pacte opérationnel des ambitions citoyennes éducatives » accessible à la rubrique « LE PACTE » du site de « Sportculture 2020 » <http://www.sportculture2020.fr/wordpress/>

Les « Maisons citoyennes » doivent être de véritables balises urbaines positionnées en des lieux proches des établissements scolaires avec la capacité d'accueillir les habitants du quartier et plus spécifiquement les enfants ayant besoin d'être accompagnés dans la structuration de leur temps « hors scolaire ». Ces maisons devront être animées par des « Agents d'accompagnement » qui orienteront les enfants vers les associations sportives et culturelles qui auront su associer à la pratique de leur discipline une réelle contribution à l'accompagnement éducatif. En construisant avec les responsables des collèges et des écoles dont les ALAE (Accueils de loisirs associés à l'école) des relations privilégiées, ces maisons citoyennes initieront également des partenariats porteurs de sens pour les enfants et créateurs de liens, y compris avec des entreprises locales susceptibles de les accueillir en stages de découverte.

Ces maisons citoyennes et leurs agents d'accompagnement font également l'objet des « *Ambitions n°1 et n°2* » du « Pacte opérationnel des ambitions citoyennes éducatives ».

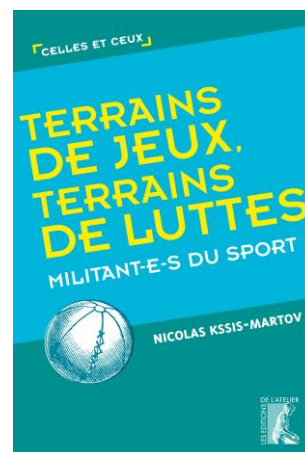
En 2012, Raymond Aubrac et Stéphane Hessel, membres du Conseil national de la résistance et co-auteurs du « Contrat social » qui est à l'origine du modèle social français nous enjoignaient de « *découvrir, redécouvrir et créer des leviers redonnant envie de faire société ensemble et construire autrement notre destin commun* ». Et parmi ces leviers, l'ouverture d'« *espaces pour que les gens retrouvent l'envie de coopérer et de créer ensemble, des espaces pour que l'expertise d'usage rencontre celle des techniciens, des professionnels et des élus, pour que nos concitoyens soient invités à construire une action publique porteuse de sens et créatrice de liens* ».

Et si, en suggérant la multiplication et la valorisation des « espaces de vie partagés », le « Covid » devenait le déclencheur de cette action publique porteuse de sens et créatrice de liens ?

Terrains de JEUX, Terrains de LUTTES

Tel est le titre de l'ouvrage de Nicolas Kssis-Martov paru aux Editions de l'Atelier. Un ouvrage où l'on découvre quelques-unes et quelques-uns des citoyens qui, au début du 20^{ème} siècle, ont fait du sport un lieu d'émancipation individuelle et collective.

Parmi eux, le journaliste et passionné de football, qui tenait la rubrique sportive du quotidien créé par Jean Jaurès, Abraham Henri Kleynhoff. Autour de ces personnalités, de nombreuses anecdotes et de grands combats comme l'opposition aux jeux olympiques de 1936.



Déconnexion - Utopie - Reconstruction

Du Siècle de Périclès au 5 mars 2032

Afin de jeter les bases de l'« Après Covid », « Sportculture 2020 » a rédigé un essai qui sera bientôt disponible sur Internet. Cet essai a été bâti à partir d'actions développées depuis des siècles par des créateurs issus de toutes les disciplines dont :

Aragon, Arendt, Aristote, Beethoven, Bergson, Colette, Dali, Derain, Diderot, Freud, Jaurès, Kandinsky, Leibniz, Léonard De Vinci, Malraux, Edgar Morin, Jean Nouvel, Charlotte Perriand, Picasso, Platon, Prévert, Racine, Shakespeare, Stravinsky, Andy Warhol et bien d'autres.

Leurs propos et leurs actes doivent nous aider à construire cet « Après Covid ».

Réouverture du site « Sportculture 2020 »

Vous pouvez à nouveau accéder au site via : <http://www.sportculture2020.fr/wordpress/>

Un grand merci à **Bazile** qui lui a donné le coup de jeune que vous apprécierez

*Le portail « **A Propos** » permet d'accéder à la répartition, par secteurs d'activité des 6000 sympathisants qui reçoivent chaque mois la Lettre « Sportculture 2020 » ainsi qu'à la répartition nationale des 20 ambassadrices et ambassadeurs « Sportculture 2020 »,*

*Le portail « **Lettres** » permet d'accéder aux Lettres mensuelles, éditées depuis février 2013, regroupées par thèmes : Société, Aménagement, Management, Politique publique, Grands événements, Education.*

*Le portail « **Interventions** » permet d'accéder à plusieurs conférences données dans le cadre de « Sportculture 2020 » et d'en visionner quelques extraits.*

*Le portail « **Ouvrages** » permet d'accéder à plusieurs ouvrages écrits et édités dans le cadre de « Sportculture 2020 » ainsi qu'à des ouvrages en tant que co-auteur.*

*Le portail « **Le Pacte** » permet d'accéder aux 7 Ambitions du « Pacte opérationnel des ambitions citoyennes éducatives » ainsi qu'à des déclinaisons opérationnelles de terrain.*

Ce Pacte ainsi que plusieurs de ses déclinaisons sont également accessibles sur le site national de l'« Observatoire des Zones Prioritaires » : <https://www.ozp.fr/spip.php?article23279>

Et comme d'habitude, en allant sur [SPORTMAG](#) vous accédez au site qui vous permet de découvrir le dernier numéro du magazine, via un clic sur sa couverture.

Le magazine SPORTMAG version numérique est également en accès libre via le Facebook [SPORTMAG.fr](#) et sur le compte twitter [SPORTMAGFR](#)